



A0200-Cabinet Ville-

## DELIBERATION N° D.2022.06.68 du Conseil municipal du 23 juin 2022

### Démission de M. Charles Rodwell de ses fonctions de Maire-adjoint au sein du Conseil municipal de Versailles. Election d'un nouveau Maire-adjoint.

Date de la convocation : 16 juin 2022

Date d'affichage : 24 juin 2022

Nombre de conseillers en exercice : 53

Secrétaire de séance : Mme Marie-Agnès AMABILE

Rapporteur : M. François DE MAZIERES

**Président** : Monsieur François DE MAZIERES

#### **Sont présents :**

Mme Marie-Agnes AMABILE, Mme Corinne BEBIN, Mme Marie BOELLE, Mme Marie-Pascale BONNEFONT, Mme Annick BOUQUET, Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. François DARCHIS, Mme Emmanuelle DE CREPY, Mme Anne-Lys DE HAUT DE SIGY, M. Olivier DE LA FAIRE, M. François DE MAZIERES, M. Marc DIAS GAMA, M. Thierry DUGUET, M. Eric DUPAU, M. Pierre FONTAINE, M. Nicolas FOUQUET, Mme Ony GUERY, M. Xavier GUITTON, Mme Nicole HAJJAR, Mme Anne JACQMIN, Mme Anne-Lise JOSSET, M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, Mme Stéphanie LESCAR, M. Emmanuel LION, Mme Florence MELLOR, M. Alain NOURISSIER, M. Wenceslas NOURRY, Mme Nadia OTMANE TELBA, M. Philippe PAIN, M. Jean-Yves PERIER, Mme Sylvie PIGANEAU, M. Arnaud POULAIN, Mme Marie POURCHOT, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Charles RODWELL, M. Jean SIGALLA, Mme Anne-France SIMON, Mme Muriel VAISLIC.

#### **Absents excusés:**

Mme Céline JULLIE, M. Michel LEFEVRE, M. Bruno THOBOIS.  
Mme Martine SCHMIT (pouvoir à Mme Muriel VAISLIC), M. François-Gilles CHATELUS (pouvoir à Mme Emmanuelle DE CREPY), M. Michel BANCAL (pouvoir à Mme Marie-Pascale BONNEFONT), Mme Brigitte CHAUDRON (pouvoir à Mme Marie BOELLE), Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX (pouvoir à M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE), M. Christophe CLUZEL (pouvoir à Mme Nicole HAJJAR), M. Fabien BOUGLE (pouvoir à M. Jean SIGALLA), M. Renaud ANZIEU (pouvoir à Mme Marie POURCHOT), M. Gwilherm POULLENNEC (pouvoir à Mme Sylvie PIGANEAU), Mme Corinne FORBICE (pouvoir à Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN), M. Erik LINQUIER (pouvoir à M. Alain NOURISSIER).

\*\*\*\*\*

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-15 ;

Vu le Code électoral et notamment l'article LO141-1 ;

Vu les délibérations n° 2020.05.16, 17 et 25 du Conseil municipal de Versailles du 27 mai 2020 respectivement relatives à la détermination du nombre d'adjoints au Maire pour la mandature 2020-2026, à l'élection des adjoints au Maire et notamment aux indemnités de fonctions du Maire et des adjoints ;

Vu l'élection de M. Charles Rodwell au mandat de député le 19 juin 2022 ;

Vu le courrier de M. Charles Rodwell adressé à M. le Préfet des Yvelines le 22 juin 2022 indiquant sa démission de son poste de 12<sup>ème</sup> adjoint, tout en conservant son mandat de conseiller municipal.

-----

• Par délibérations du 27 mai 2020, le Conseil municipal a fixé à 15 le nombre d'adjoints au Maire de Versailles pour la mandature 2020-2026, puis a élu les 15 adjoints du groupe « Liste d'Union pour Versailles », parmi lesquels M. Charles Rodwell, en qualité de 12ème maire-adjoint.

• Au terme du second tour des élections législatives qui a eu lieu le dimanche 19 juin 2022, M. Charles Rodwell a été élu député de la 1ère circonscription des Yvelines.

A ce titre et conformément à l'article LO.141-1 du Code électoral susvisé selon lequel « *Le mandat de député est incompatible avec les fonctions [...] d'adjoint au maire* », M. Rodwell a adressé à M. le Préfet sa démission de son poste de Maire-adjoint, le 22 juin 2022, précisant conserver son mandat de conseiller municipal.

Il est donc proposé de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint, qui occupera dans l'ordre du tableau le 14<sup>ème</sup> rang, le nombre total d'adjoint étant de 15

A noter que, selon les dispositions de l'article L. 2122-7-2 du CGCT, quand il y a lieu de remplacer un adjoint en cas de vacance, celui-ci est choisi parmi les membres de même sexe que celui auquel il est appelé à succéder, afin de maintenir la parité au sein des adjoints.

Je vous propose la candidature de M. François Darchis à ce poste.

Pas d'autre candidat déclaré.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil municipal :

-----

### **APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,**

- 1) de procéder, conformément à l'article L. 2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un nouvel adjoint au Maire qui occupera dans l'ordre du tableau, le 14<sup>ème</sup> rang, le nombre d'adjoints au maire étant maintenu à 15 ;
- 2) à l'issue du vote, de nommer 14<sup>e</sup> adjoint au Maire M. François DARCHIS,
- 3) d'actualiser comme suit la liste des adjoints au Maire de Versailles,
  - 1<sup>er</sup> adjoint : Dominique ROUCHER-de ROUX
  - 2<sup>ème</sup> adjoint : Alain NOURISSIER
  - 3<sup>ème</sup> adjoint : Marie BOELLE
  - 4<sup>ème</sup> adjoint : Jean-Pierre LAROCHE de ROUSSANE
  - 5<sup>ème</sup> adjoint : Emmanuelle de CREPY
  - 6<sup>ème</sup> adjoint : Michel BANCAL
  - 7<sup>ème</sup> adjoint : Claire CHAGNAUD FORAIN
  - 8<sup>ème</sup> adjoint : François-Gilles CHATELUS
  - 9<sup>ème</sup> adjoint : Corinne BEBIN
  - 10<sup>ème</sup> adjoint : Emanuel LION
  - 11<sup>ème</sup> adjoint : Sylvie PIGANEAU
  - 12<sup>ème</sup> adjoint : Nicolas FOUQUET
  - 13<sup>ème</sup> adjoint : Annick BOUQUET
  - 14<sup>ème</sup> adjoint : M. François DARCHIS
  - 15<sup>ème</sup> adjoint : Florence MELLOR

\*\*\*\*\*

M. le Maire soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil municipal.

Nombre de présents : 39

Nombre de pouvoirs : 11

Nombre de suffrages exprimés : 49 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à la majorité par 49 voix , 1 abstention (Madame Anne JACQMIN.)

pour le maintien du nombre des adjoints à 15;

M. le Maire soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil municipal.

Nombre de présents : 39

Nombre de pouvoirs : 11

Nombre de suffrages exprimés : 49 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à la majorité par 49 voix , 1 abstention (Madame Anne JACQMIN.)

pour l'élection de M. François DARCHIS en tant que 15e adjoint au Maire.

*Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.*

